

2013

969 milliards €
Total des **actifs** de l'État

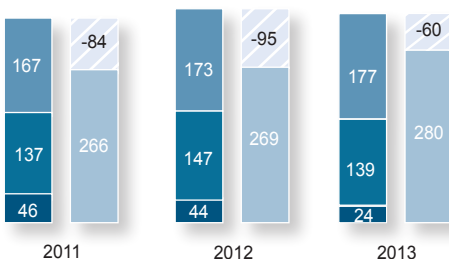
1 481 milliards €
La **dette financière** de l'État

22 506 €
La **dette financière par habitant**

- 75 milliards €
Le **résultat budgétaire** de l'État (hors FMI)

- 60 milliards €
Le **résultat patrimonial** de l'État

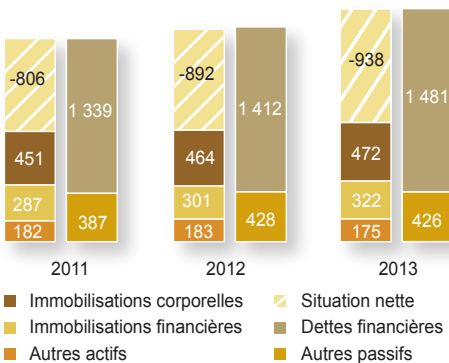
Compte de résultat (en milliards d'euros)



■ Charges de fonctionnement nettes
■ Charges d'intervention nettes
■ Charges financières nettes
■ Résultat
■ Produits régaliens nets

Le **résultat patrimonial** est à analyser par rapport à la spécificité de l'État dont l'objectif est d'assurer des missions de service public. Le solde en comptabilité patrimoniale se distingue du solde budgétaire, qui est calculé sur la base de la comptabilité de caisse.

Bilan (en milliards d'euros)



L'analyse de la **situation nette** permet de mesurer dans quelle proportion les actifs contrôlés par l'État couvrent ses engagements. Ce solde doit néanmoins être analysé avec vigilance car la capacité de l'État à lever l'impôt n'est pas valorisée à l'actif et les régimes de retraite ne sont pas intégrés au passif.



Les faits marquants de l'exercice

L'année budgétaire 2013 a été marquée par une stricte maîtrise des dépenses qui traduit la gestion budgétaire exemplaire du Gouvernement. Ainsi, la sous-exécution des dépenses totales de l'État de 3,5 Md€ par rapport à l'autorisation parlementaire initiale et la croissance des recettes ont permis une amélioration du déficit budgétaire (hors FMI) à - 74,9 Md€ (contre - 87,1 Md€ en 2012). En dépit d'un contexte économique défavorable, l'année 2013 se distingue sur le champ de l'ensemble des administrations publiques par une nouvelle réduction du déficit public, de 0,6 point de PIB (- 4,3 % après - 4,9 %), reflétant l'engagement du Gouvernement de poursuivre le rétablissement des comptes publics. L'effort structurel, qui correspond à l'effet des mesures mises en œuvre pour améliorer le solde public hors effets de la conjoncture économique, a été beaucoup plus important qu'en 2012 (1,6 point de PIB contre 1,2 en 2012), grâce d'une part aux mesures en prélèvements obligatoires votées en 2012 et 2013, et, d'autre part, à la maîtrise de la dépense, notamment d'assurance maladie (ONDAM), qui a été inférieure de 1,4 Md€ au niveau voté en loi de financement de la Sécurité sociale 2013 (LFSS).

Les comptes de l'année 2013 ont, pour leur part, été marqués par la mise en œuvre de mesures majeures du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, visant à soutenir les entreprises, tout en poursuivant les actions de stabilisation de l'économie engagées précédemment. La Banque publique d'investissement (BPI-Groupe) est devenue opérationnelle le 12 juillet 2013 après les opérations d'apport de l'État et de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Issue du regroupement d'entités publiques existantes (dont le Fonds stratégique d'investissement (FSI) et OSEO SA) et dotée de capital par l'État, BPI-Groupe dispose de 21 Md€ de fonds propres détenus à 50% par l'État. La création de BPI-Groupe vise à rationaliser et mettre en cohérence les dispositifs déjà existants en matière d'investissement et de financement des entreprises.

Par ailleurs, l'État a octroyé des garanties au Crédit immobilier de France (CIF), à l'UNEDIC, ainsi qu'à la banque du groupe PSA pour leur permettre de se refinancer sur les marchés. L'encours de dette garantie au bénéfice de ces organismes s'élève respectivement à 12 Md€, 15 Md€ et 1 Md€ à fin 2013.

À l'échelle européenne, l'exercice 2013 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents. Le plan de versement de la France au Mécanisme européen de stabilité (MES) a été respecté par le versement des troisième et quatrième tranches du capital souscrit pour 6,5 Md€ tandis que la garantie totale de la France accordée au Fonds européen de stabilité financière (FESF) a été portée à 70,4 Md€ contre 58,1 Md€ au 31 décembre 2012.

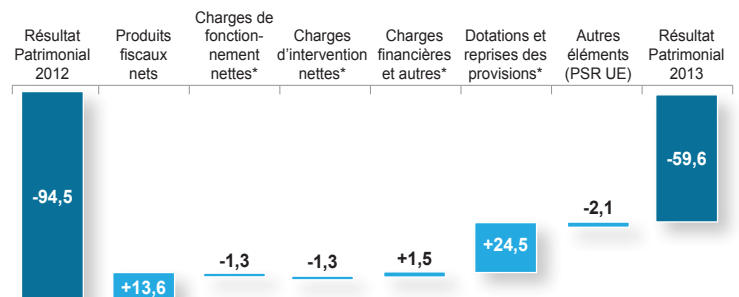
Évolution du résultat patrimonial

Le **résultat patrimonial** s'établit à - 60 Md€, contre - 95 Md€ en 2012.

Cette amélioration très significative est due, d'une part, à la réduction des charges nettes de l'État (- 23,5 Md€, - 6%) et, d'autre part, à la hausse des produits fiscaux et autres produits régaliens (+ 13,6 Md€, + 5%), au titre principalement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés.

La hausse des produits fiscaux et celle des produits constatés sur les opérations d'inventaire sur provisions accompagnent la maîtrise des autres charges.

* Le graphique ci-contre présente les évolutions des dotations et reprises de provisions à part des charges nettes.



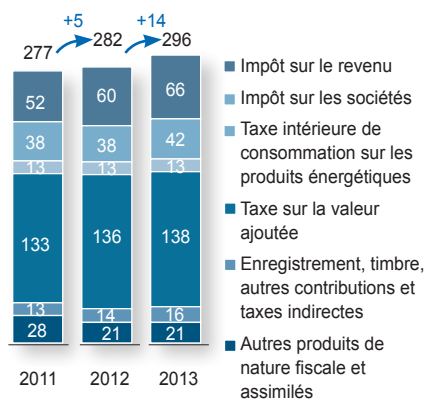
Les opérations d'inventaire sur les provisions passées par l'État conduisent à améliorer le résultat de 25 Md€ au titre des provisions d'intervention (en raison notamment de la baisse des provisions au titre des versements à certains régimes particuliers de pensions liée à une révision à la hausse des taux d'actualisation), et des provisions pour charges financières (hausse de la valeur des participations dans les entités contrôlées par l'État).

Évolution du patrimoine et de la dette financière

Le patrimoine de l'État progresse sous l'effet de l'augmentation de la valeur des immobilisations financières (+ 21 Md€, notamment dus à la revalorisation de ses participations), et des investissements opérés au titre des immobilisations corporelles (+ 7 Md€). La dette financière de l'État s'établit à 1 481 Md€ contre 1 412 Md€ en 2012, en moindre progression par rapport à l'année dernière.

Le résultat de l'activité

Produits fiscaux (Md€)



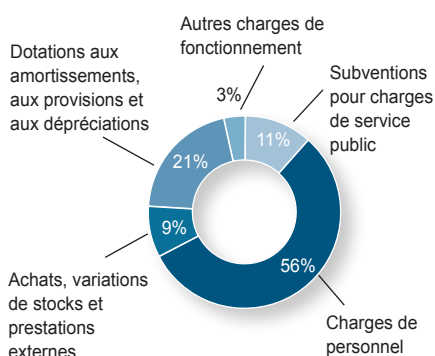
Les produits fiscaux

Les **produits fiscaux nets** s'élèvent à 295,5 Md€ en 2013 et varient de + 13,5 Md€ en un an en raison essentiellement :

- des **produits d'impôt sur le revenu** (+ 5,6 Md€, + 9%), résultant entre autres de la création d'une nouvelle tranche supplémentaire d'imposition au taux de 45% ;
- des **produits d'impôt sur les sociétés** (+ 4,3 Md€, + 11%), par la modification du régime des acomptes d'impôt sur les sociétés applicables aux grandes entreprises et la limitation de la déductibilité des charges financières ;
- des **produits d'enregistrement, de timbre, autres contributions et taxes indirectes** (+ 2,1 Md€, + 16%) suite aux hausses du taux de la taxe sur les transactions financières et des droits de mutation à titre gratuit.

En complément des produits fiscaux nets, les amendes, prélèvements et autres pénalités (stables à 6,5 Md€ en 2013) et les reversements effectués au profit de l'Union Européenne (21,9 Md€) contribuent à former les produits régaliens nets, qui s'établissent à 280,1 Md€.

Charges de fonctionnement

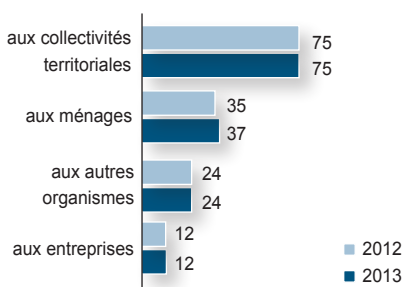


Les charges de fonctionnement

Les **charges de fonctionnement nettes** (charges de fonctionnement brutes diminuées des produits de fonctionnement) de l'État s'élèvent à 176,7 Md€ en 2013. Hors opérations sur provisions et dépréciations, ces charges sont stables (162,3 Md€ en 2013 contre 161,0 Md€ en 2012) et comprennent :

- les **charges directes** (164,9 Md€) afférentes à son activité, essentiellement constituées des charges de personnel (y compris les charges de pension) à hauteur de 135,5 Md€. Les rémunérations du personnel diminuent de 0,7 Md€ par rapport à 2012, à l'inverse des charges de pensions qui augmentent de 1,3 Md€ ;
- les **charges indirectes**, exclusivement des subventions pour charges de service public pour 27,7 Md€, versées par l'État aux opérateurs accomplissant une mission de service public ;
- les **produits de fonctionnement** pour 30,3 Md€ (cotisations pour pensions en particulier).

Transferts (Md€)



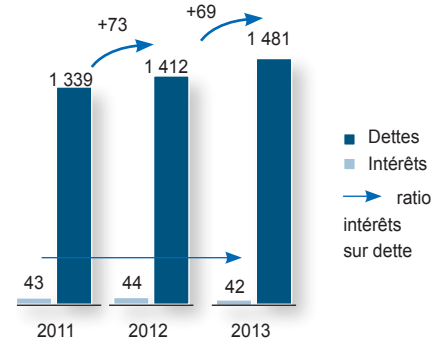
Les charges d'intervention

Dans le cadre de son activité de redistribution, les **charges nettes d'intervention** de l'État s'élèvent à 138,6 Md€ en 2013 et concernent principalement :

- les dépenses de fonctionnement des **collectivités territoriales** (51% du montant total des transferts) principalement au travers de la dotation globale de fonctionnement, du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et des autres mécanismes de compensation ;
- les aides accordées aux **ménages** (25% du montant) au titre de l'aide au logement, de l'allocation pour adultes handicapés, des pensions d'invalidité et des dispositifs de solidarité active (RSA, Aide Pour le Retour à l'Emploi) ou encore des bourses étudiantes et autres dispositifs de redistribution ;
- le financement des autres **organismes** (16% du montant) englobe les régimes particuliers de retraite (RATP, SNCF, Caisses des Mines et de la Marine), les organismes nationaux et européens (Agence nationale de la recherche (ANR), Agence spatiale européenne (ASE), France Télévisions, etc.) ou internationaux (ONU), ainsi que les aides au développement des pays étrangers et à l'accès ou au retour à l'emploi (contrats aidés) ;
- les dispositifs d'aides aux **entreprises** (8% du montant total) rassemblent principalement les subventions aux infrastructures ferroviaires et le soutien à la compétitivité et à l'emploi.

Hors opérations sur provisions et dépréciations, les charges d'intervention nettes restent stables sur un an.

Coût de financement (Md€)



Le ratio intérêts sur dette

Les **intérêts financiers** diminuent de 1,2 Md€. Ils constituent une charge annuelle correspondant à 2,9% de la dette (contre 3,1% en 2012).

Cette baisse intervient dans un contexte de croissance de l'encours de **dette financière** (+ 69,1 Md€) qui atteint 1 481,3 Md€, et de taux moyens pondérés 2013 restés à des niveaux historiquement bas (3,12% pour l'encours à moyen et long terme, 0,06% pour les émissions à court terme).

Le bilan de l'État

Les immobilisations corporelles

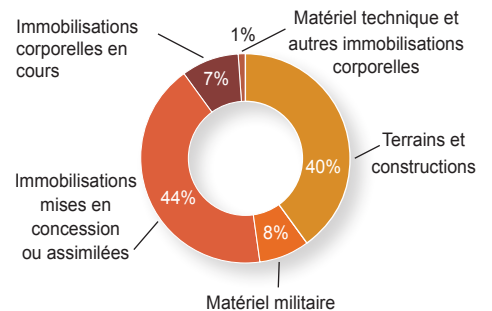
Les **immobilisations corporelles** constituent la part majeure de l'actif de l'État (49%) à 471,9 Md€ en valeur nette.

Le patrimoine de l'État comprend des **terrains et constructions** pour 190,0 Md€, composés d'infrastructures routières (69%), du parc immobilier de l'État non spécifique (25%) et de bâtiments spécifiques à l'activité de l'État (3%), principalement des établissements pénitentiaires.

Les **biens mis en concession** représentent également une part significative du patrimoine de l'État (205,3 Md€). Ils comprennent en particulier des autoroutes, des ouvrages hydrauliques, des tunnels et ouvrages d'art, ainsi que des installations ferroviaires et aéroportuaires.

Les immobilisations corporelles sont en progression de 7,4 Md€ par rapport à 2012 en raison, notamment, de mises en service (principalement autoroutières) et de la réévaluation des **concessions** pour 4,6 Md€, et de la hausse des **immobilisations corporelles en cours** (principalement matériel militaire) pour 3,5 Md€.

Immobilisations corporelles



Les concessions sont les contrats par lesquels l'État confie à une personne physique ou morale – généralement de droit privé – l'exécution d'un service public, à ses risques et périls, pour une durée déterminée et moyennant le droit de percevoir des redevances sur les usagers de services publics.

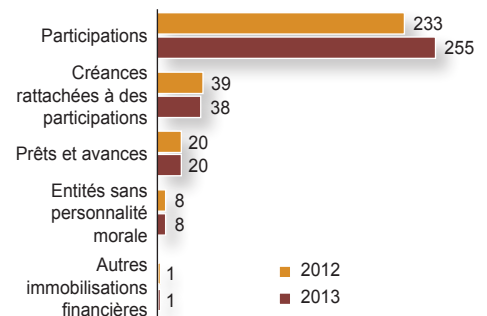
Les immobilisations financières

Les **immobilisations financières** comprennent principalement les participations que l'État détient dans 1 854 organismes (entreprises, établissements publics, organismes internationaux) dont 1 086 entités non contrôlées, ainsi que des créances rattachées à ces participations et des prêts et avances, notamment à des États étrangers.

Elles s'élèvent en valeur nette à 322,3 Md€ à fin 2013 (contre 300,9 Md€ en 2012).

Cette variation (+ 21,4 Md€) s'explique principalement par la hausse de la valeur brute des participations pour 10,2 Md€ (notamment les apports en fonds propres de l'État à la Banque européenne d'investissement (BEI) pour 1,6 Md€ et à l'Association internationale de développement (AID) pour 1 Md€) et par la baisse des dépréciations de 11,7 Md€ dont la presque totalité concerne les entités contrôlées par l'État (hausse des valorisations par mise en équivalence de ces participations).

Immobilisations financières (Md€)



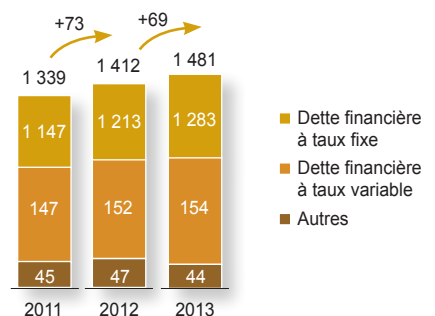
L'endettement

La **dette financière** de l'État (1 481,3 Md€ au 31 décembre 2013) progresse de + 69,1 Md€ par rapport à fin 2012, à comparer avec une variation de + 72,9 Md€ en 2012.

Cette évolution porte principalement sur la **dette négociable à long et moyen terme** qui s'établit à 1 302,4 Md€ au 31 décembre 2013 (+ 63,0 Md€ par rapport à 2012). La part à moyen et long terme reste stable à 87,9% de l'endettement total.

La **dette négociable à court terme** a augmenté de 7,2 Md€ sur l'exercice et représente moins de 12 % de l'endettement de l'État.

Endettement (Md€)



Les autres passifs

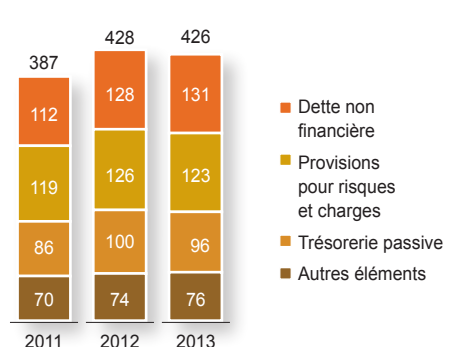
Les autres passifs, d'un montant de 425,5 Md€ en 2013 regroupent notamment les dettes non financières, les provisions et la trésorerie passive, et sont principalement composés :

- des acomptes reçus relatifs à l'impôt sur les sociétés ;
- des engagements de l'État pris à l'égard des ménages, des entreprises, des organismes de Sécurité sociale et des collectivités territoriales dans le cadre des activités de redistribution ;
- des engagements au titre des transferts aux opérateurs des politiques de l'État ;
- des provisions pour risques que l'État pourrait être amené à payer dans le cadre des litiges, principalement fiscaux ;
- de la trésorerie passive provenant des fonds déposés par les correspondants du Trésor.

Les autres passifs se réduisent de - 2,1 Md€ en un an, suite notamment aux deux nouveaux versements de contribution au capital du MES (- 6,5 Md€), et à la baisse des provisions pour - 3,4 Md€ (principalement les pensions militaires d'invalidité et la retraite du combattant).

Cette baisse est en partie compensée par la hausse des charges à payer relatives aux crédits de TVA et remboursements d'IS sur obligations fiscales (notamment du fait des restitutions de crédits impôt recherche) (+ 3,9 Md€) et des acomptes d'impôt sur le revenu relatifs au prélèvement forfaitaire obligatoire pour + 4,2 Md€.

Autres passifs (Md€)



Les engagements de l'État

Les engagements de l'État sont des passifs éventuels qui correspondent soit à des obligations potentielles de l'État à l'égard d'un tiers, soit à des obligations certaines n'entraînant pas nécessairement une sortie de ressources. Ils sont présentés dans les annexes des comptes de l'État, dans les engagements hors bilan.

Les engagements portés en annexe des comptes de l'État sont regroupés en quatre catégories :

- les engagements de retraite de l'État et assimilés ;
- les engagements découlant de la mission de régulateur économique et social de l'État (subventions d'équilibre aux régimes spéciaux de retraite, aides au logement...);
- les engagements pris dans le cadre d'accords bien définis (dette garantie, garanties liées à des missions d'intérêt général, garanties de passif et engagements financiers de l'État) ;
- divers engagements (découlant de la mise en jeu de la responsabilité de l'État, engagements fiscaux...).

Les engagements de retraite de l'État et assimilés

Les engagements de retraite de l'État envers les fonctionnaires civils et militaires sont évalués à 1 302 Md€. Ils concernent 67% d'agents déjà à la retraite au 31 décembre 2013.

Les engagements de retraite au titre des fonctionnaires de La Poste (110 Md€), des établissements industriels de l'État (35 Md€) et des fonctionnaires décentralisés (13 Md€) sont également mentionnés en annexe.

Les engagements découlant de la mission de régulateur économique et social de l'État

Les engagements relatifs aux dispositifs d'intervention de l'État dans le cadre de sa mission de régulateur économique et social sont composés essentiellement des subventions d'équilibre aux régimes spéciaux de retraite subventionnés (SNCF, RATP, Caisses de la Marine et des Mines) pour 200 Md€, des aides au logement (dont APL et ALS) pour 106 Md€ et de l'allocation pour adultes handicapés (AAH) pour 21 Md€.

Les engagements pris dans le cadre d'accords bien définis

Les engagements pris dans le cadre d'accords bien définis sont inscrits pour le montant total de l'encours garanti en fin d'exercice. Ils sont principalement composés de garanties liées à des missions d'intérêt général, dont les garanties de protection des épargnants (fonds d'épargne, contrats et plans épargne-logement) pour 416 Md€.

Les autres engagements pris dans le cadre d'accords bien définis concernent majoritairement des dettes garanties par l'Etat auprès de tiers pour 203 Md€, soit une variation de + 40 Md€ par rapport au 31 décembre 2012, suite notamment aux garanties consenties par l'Etat au Crédit immobilier de France, au Fonds européen de stabilité financière, à Dexia et à l'UNEDIC.

Divers autres engagements

Ces engagements concernent essentiellement les engagements fiscaux (déficits reportables d'IS, d'IR et plus-value de cessions de titres en sursis d'imposition) et les loyers futurs dans le cadre des opérations menées en partenariat public-privé (PPP).

La comparaison des comptes

Les comptes de l'État sont comparables d'un exercice à l'autre (sur trois années) car ils intègrent les conséquences des changements de méthodes et corrections d'erreurs intervenus lors du dernier exercice.

Du solde budgétaire au résultat patrimonial

Le solde budgétaire s'élève à -75 Md€ au 31 décembre 2013 comparé à un résultat patrimonial de - 60 Md€.

L'écart entre le solde budgétaire et le résultat comptable résulte notamment :

- du décalage entre la constatation de la recette budgétaire et la constatation du produit (- 2,4 Md€) ;
- des dépenses et recettes budgétaires se traduisant par une inscription au bilan de l'État (+ 20,8 Md€), sans impact sur le résultat patrimonial, telles que les opérations d'investissement ;
- des opérations d'inventaire avec impact sur le résultat patrimonial (+ 0,9 Md€) ;
- des autres éléments d'articulation (- 3,5 Md€).

La comptabilité budgétaire vise à retracer les dépenses de l'État au moment où elles sont payées, et les recettes au moment où elles sont encaissées.

La comptabilité patrimoniale est une comptabilité en droits constatés qui reflète la situation patrimoniale de l'État en rattachant les charges et les produits à l'exercice qui les a vus naître, indépendamment de la date de paiement ou d'encaissement.

À titre d'exemple, les acomptes d'impôt sur les sociétés qui constituent des recettes budgétaires de l'année N, sont comptabilisés en produits au compte de résultat patrimonial de l'année N+1, au moment du dépôt des déclarations.

Retrouvez les comptes de l'État sur www.performance-publique.budget.gouv.fr